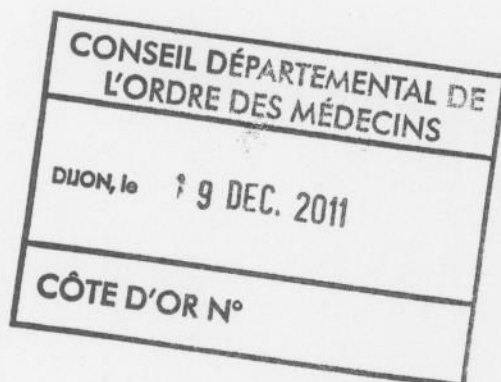




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

Direction départementale des territoires



Dijon, le 15 DEC. 2011

Service habitat et mobilité

Monsieur le président,

Par lettre en date du 29 novembre 2011, vous avez appelé l'attention de M. le préfet sur les difficultés rencontrées par les médecins qui souhaitent mettre leurs cabinets médicaux en conformité avec la loi n° 2005 102 du 11 février 2005.

Pour toute question d'interprétation des textes en vigueur, je vous invite à prendre contact avec mon collaborateur, Bernard Gournay, adjoint au responsable du service habitat et mobilité, correspondant départemental auprès de la déléguée ministérielle à l'accessibilité : [bernard.gournay@cote-dor.gouv.fr](mailto:bernard.gournay@cote-dor.gouv.fr)  
ligne directe 03 80 29 43 51.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires,

Jean-Luc LINARD

Docteur Jean-Pierre MOURAUX  
Président du conseil départemental de la  
Côte-d'Or de l'ordre national des médecins  
7, boulevard Rembrandt  
21000 DIJON